

«Celui qui vient au monde pour ne rien troubler, ne mérite ni égards ni patience».

René Char - 1907 / 1988 – poète.

Et DITes Oh : 1 an s'est écoulé depuis le grand chamboulement ! La problématique du télétravail reste au cœur de toutes les discussions tant elle engendre une réorganisation conséquente des services, bouleversant nos vies et la manière d'appréhender notre métier. Par cela même, elle est aussi source de tensions. Le droit au télétravail dans cette période si troublée, qui commande encore et encore à la plus grande vigilance est une réponse adaptée mais qui pose question.

Est-ce que les organisations classiques de travail (travail en présentiel) reviendront la norme une fois la crise éloignée ?

La CGT finances publiques 26 s'interroge sur les finalités ou les desseins d'un recours massif à cette forme de travail à moyen-long terme : rupture du lien social au bureau empêchant la diffusion de l'information, la mise en commun des inquiétudes et des revendications légitimes, service public dégradé, réduction des coûts d'énergie et d'entretien des bâtiments, finalités écologiques, politique immobilière de l'État...?



Les risques d'isolement et risques psychosociaux sont augmentés avec un télétravail à 100 %. L'agent doit conserver totalement son libre arbitre sur le choix ou non du télétravail. D'un collègue à l'autre, les avis diffèrent sur cette nouvelle méthode de travail, mais deviendra t-elle la règle ?

Quelles aides financières pour le coût du travail à domicile ?

Nous devons veiller à ce que l'accueil téléphonique et physique, missions premières pour un service public de haute qualité, soit assuré pleinement. Cette mission repose actuellement sur les collègues restant en présentiel et pose bien entendu le principe d'équité, de solidarité.

En matière d'espace de travail, il semblerait que la DGFIP veuille aller plus loin mais prudemment. Elle aurait donné son feu vert à certaines directions locales, pour expérimenter le « Flex Desk ». « Flex Desk » ou « Desk Sharing » est un anglicisme qui se traduit en français par « bureau flexible » ou « bureau partagé ». Autrement dit, l'agent ou le salarié ne dispose plus de bureau propre (forme de déshumanisation). Il a déjà été appliqué dans certains secteurs privés (journalisme, la poste...) et s'est avéré être un échec total. La DDFIP 68 a quant à elle expérimenté depuis le mois d'octobre 2020 le Flex Desk au sein de sa direction...

N'opposons pas présentiel et télétravail, veillons à garder solidarité et cohésion pour l'intérêt de tous et du service public.

Felix qui potuit rerum cognoscere causas*



*Heureux celui qui a pu pénétrer les causes secrètes des choses

CTL du 12 janvier 2021 de la Drôme

Déclaration Liminaire de la CGT Finances Publiques

Rarement dans l'histoire récente, une année ne se sera ouverte dans un contexte aussi lourd, tant au niveau international que national. La pandémie, la montée de tous les extrémismes et de tous les complotismes, le dérèglement climatique, la mise sous l'éteignoir de la volonté des peuples, y compris dans ce qu'on appelle les grandes démocraties, sont autant de signes avant-coureurs d'une période très incertaine. À la CGT, nous sommes intimement persuadés que seule la convergence des luttes, sociales et sociétales, peuvent nous sortir de l'impasse dans laquelle le capitalisme libéral engage le monde.

La France n'échappe pas à ce constat. Pourtant 6ème puissance économique mondiale, les inégalités se creusent. L'enjeu d'un service public fort est donc crucial. Il permet, et la crise Covid le démontre, d'amortir les coups durs et de garantir un lien fort entre les citoyens et l'État. Il est à noter d'ailleurs la malhonnêteté intellectuelle de nos gouvernants et des libéraux qui en appellent à la puissance publique dès que ça va mal, mais qui la conchient d'ordinaire... Cette même puissance publique dont on loue, à juste titre, certains corps de métier pour leur dévouement.

Certains corps de métiers, disions-nous... mais visiblement pas ceux de la DGFIP, pourtant essentiels dans l'accompagnement des entreprises et des particuliers. Nous sommes des invisibles, des ignorés. Ce ressenti gagne de nombreux collègues, soyez-en persuadés. Ceci dit, s'il fallait compter sur messieurs Lemaire et Fournel pour promouvoir les agents et leur engagement, cela se saurait ... Et encore ne parle-t-on pas de reconnaissance !



Si nos vœux pour 2021, et les vôtres présentés le 4 janvier sur Ulysse, peuvent se rejoindre sur le plan personnel, souffrez qu'il en soit différent d'un point de vue professionnel, tant nos visions en matière de notion de service public, de service AU public, de défense des missions sont opposées. La DGFIP a perdu près de 30 000 emplois en 10 ans, mais la masse salariale est restée quasiment identique, alors que les salaires sont gelés depuis des lustres. La DGFIP et ses antennes locales sont devenues des armées mexicaines où le management devient la règle d'or, mais où la variable d'ajustement reste l'agent opérationnel. Comment, avec 1800 suppressions d'emplois au niveau national, et 24 pour la Drôme, pouvez-vous affirmer, nous vous citons " Nous pourrions ainsi mieux servir le public et nos partenaires élus, et cela nous permettra de travailler dans de meilleures conditions avec des équipes plus étoffées ". Bel exercice sémantique en effet ! Comme celui d'ailleurs qui consiste à qualifier les élus de " nos partenaires " : nous ne sommes pas sûrs en effet que ce soit ce vocable qu'ils utiliseraient si on leur demandait leur avis sur leurs relations avec la DDFIP lors de la mise en place de votre NRP !



La cible, c'est bien évidemment l'emploi public, et notamment des emplois d'invisibles ! Mais ceci a un coût sociétal que la gestion libérale ne veut surtout pas prendre en compte : moins de contrôle (on le voit avec les aides covid distribuées généreusement), moins d'accompagnement, moins d'accueil, abandon de missions et de principes régaliens... Bref, pour les agents de base de la DGFIP, le monde d'après a déjà le goût du monde d'avant, mais en pire ! Mais qui pouvait raisonnablement en douter ?

Deux dernières remarques sur des éléments de langages qui en disent long sur ce que vous faites de la DGFIP :

- en parcourant le questionnaire de l'observatoire interne IPSOS 2020, on s'aperçoit qu'on n'y parle plus de chef de service ou de personnel encadrant, mais de manager. On savait que, depuis quelques années, l'entreprise s'était invitée à la table de Bercy. Déjà, que des sociétés comme Accenture ou World Line, aux travaux dont l'efficacité reste à démontrer, se gavent d'argent public via le Fonds de Transformation de l'Action Publique, c'est en soi scandaleux. Mais que nos dirigeants se sentent obligés d'utiliser leur langage, on dépasse l'entendement... À quand les plans sociaux à la DGFIP ?

- enfin, le 30 décembre, Ulysse nous présente le projet de rénovation énergétique. Au lieu d'utiliser, par exemple, le terme d'éco-remplacement de l'éclairage plutôt que relamping, vous auriez pu signifier votre attachement à la langue française. Mais non. Cédons encore un petit peu plus au libéralisme mondialisé ! À l'heure du «fabriqué en France» tant vanté par la Macronie et les médias, cela fait tache dans une publication officielle de la DDFIP de la Drôme !

Compte-rendu du CDAS du 25/02/21

Le CDAS a eu lieu en audio-conférence. De nouveaux membres ont intégré le CDAS : - M. DELAGE : Président du CDAS - M. BLEMAND et M. LAURENSOU pour Solidaires - M. CRINON pour la CFDT.

Il a été rappelé les orientations au niveau national avec un budget de 109 millions d'euros, ce qui représente 1,9 % de la masse salariale. Au niveau local, le budget est 28195 €. Il est demandé à ce que les prestations proposées soient en lien avec les attentes des agents.

Une baisse de fréquentation dans les activités proposées a été observée. De même, EPAF a constaté une baisse de fréquentation. Au niveau local, la réflexion se fera en 2 temps : 1er semestre puis 2ème semestre. En effet, au vu de la situation sanitaire, il serait dangereux de proposer des activités de loisirs en groupe.

Le voyage prévu pour les retraités en juin est annulé. La question est de savoir que proposer pour satisfaire les collègues sachant qu'une certaine équité doit être appliquée afin que tous les agents du département puissent bénéficier de la prestation quel que soit leur lieu de résidence.

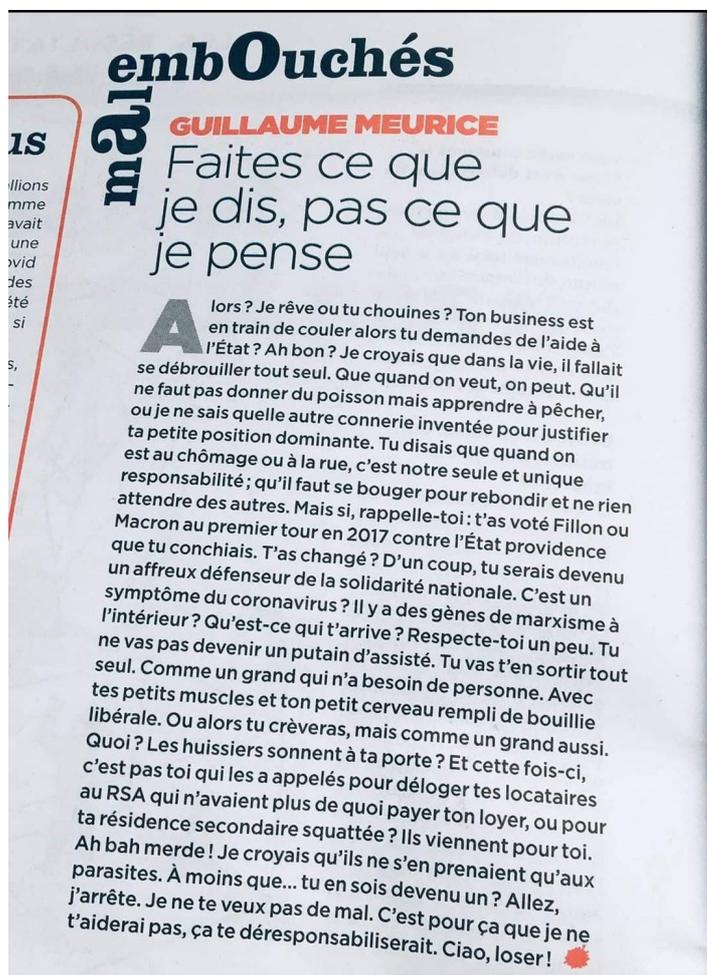
D'autre part, depuis le début de la crise sanitaire, il y a une augmentation des demandes auprès de l'assistance sociale, Mme CEBILE.

Il est finalement décidé un élargissement de l'offre numérique « tout apprendre » jusqu'en août afin de garder suffisamment de budget pour le second trimestre si la situation sanitaire le permet.

Nous vous encourageons vivement à visiter le site (<https://biblio.toutapprendre.com/>) ! Outre un pack développement personnel (et un « loisir » à l'essai jusqu'à fin avril) vous bénéficiez d'un bouquet presse riche de 90 titres de journaux et magazines.

Si vous avez des propositions, des questions ou des remarques, n'hésitez pas à nous les faire parvenir : cgt.ddfip26@dgifip.finances.gouv.fr

Corinne EYTARD-BOUIX, Sabine GRANMONT et Michel BANCEL_



La rubrique « Vous avez la parole... »

Quand l'emploi civique remplace l'emploi réel...

« De nombreux jeunes dans la précarité trouvent dans l'emploi civique l'occasion de prendre, ou reprendre pied dans la vie active. Parfois, ces courts passages font naître de l'intérêt pour des métiers inconnus. Et toujours motivés à l'idée que peut-être, en fin de contrat...

Revers retors de la médaille, les employeurs, et particulièrement la DGFIP, avec la complaisance de chefs de service ravis de cette manne inespérée, en profitent pour palier les suppressions d'emploi, en leur confiant des tâches pour lesquelles ils ne sont ni formés, ni préparés, sans parler du problème de la responsabilité portée par des personnels non assermentés... Ajouté à l'insécurité malheureusement accrue en ces temps de crise sociétale, la coupe est pleine !

Pour la CGT, c'est bien le problème de l'emploi, et de l'emploi pérenne qui est posé. La flexibilité à 500 euros par mois, c'est invivable, inacceptable ! »

Si un emploi civique peut remplacer un agent, à quand un DDFIP civique ? Chiche ?

Compte-rendu de l'audio conférence du CHS-CT du 03 février 2021

La Présidente du CHS-CT Mme HEROU-DESBIOLLES : il faut redoubler de vigilance dans notre vie de tous les jours et sur notre lieu de travail sur le respect des gestes barrières et des points de contacts communs (photocopieurs, poignées de portes, etc ...) sachant qu'au vu de l'actualité nous n'en n'avons pas encore terminé. La vaccination est en cours malgré des difficultés d'approvisionnement. D'après les annonces faites par les autorités, nous devrions être vaccinés pendant l'été ou d'ici la fin de l'été. Donc, nous en avons encore pour 6 mois de gestion de cette crise mais les médecins de l'ARS s'interrogent sur les nombreuses variantes de la COVID19 et ne savent pas si les vaccins permettront aujourd'hui de combattre tous les variants. Il faut toujours avoir cette vigilance sur les gestes barrières, à tout instant, tous les jours pour se protéger, protéger les collègues et l'environnement familial.

Point de situation dans la Drôme: Mme DERU : Situation des cas COVID19 à la DDFIP de la Drôme (évolution depuis le 14 janvier 2021) : 1 cas contact à la 1ère BDV, 1 au PRS (positif), 1 au SIE de Valence (positif), 4 cas au SIP de Valence (2 positifs), 1 à la Trésorerie Valence Agglo, 3 à la Direction (2 positifs), 2 au SIE de Montélimar. Soit depuis le début de cette pandémie COVID19, un total de 142 cas contacts ou avérés suivis (+13) et 49 cas positifs (+6).

La Présidente du CHS-CT : Chaque situation de COVID donne lieu à un nettoyage des bureaux de façon à les désinfecter selon les normes sanitaires. Pour limiter la circulation du virus, cela conduit la Direction à repenser l'organisation du travail et à limiter la présence au bureau. Depuis plusieurs mois, la généralisation du télétravail fait que des livraisons d'ordinateurs portables sont régulièrement envoyées dans les services aux collègues qui sont demandeurs. Et aussi de permettre à ceux qui sont candidats au télétravail et qui ont des missions télé-travaillables de disposer d'un ordinateur portable. L'objectif de la maison DGFIP est de faire en sorte que 80% à 90% des agents des finances publiques soient dotés d'un ordinateur portable.



Mr DELAGE : En matière de télétravail, la Direction avait jusqu'à la semaine dernière comblé toutes les demandes. Depuis le 10 janvier, la CID a axé son déploiement sur un renouvellement du parc fixe par des micro-portables. 70 micros ont été déployés sur le mois de janvier 2021. (Montélimar, SIP-SIE de DIE, SIE Nord Drôme, SIP de Romans et la Trésorerie de Montélimar). Il reste quelques vieux micro-portables en cas de dépannage. Ces micro-portables viennent en remplacement de l'unité centrale actuelle, les doubles écrans déjà présents sont maintenus.

La CID vient jeudi 04 février sur Nyons déployer les micro-portables préparés la veille et ensuite elle pourra préparer les 60 doubles-écrans demandés par les collègues qu'ils soient en télétravail ou au bureau. Des téléphones portables ont été déployés dans les SIP, à ce jour soit livrés ou en cours de livraison, il y a 17 téléphones portables pour le SIP de Valence (une demande complémentaire de 5 reçus hier), 8 téléphones portables sur le SIP de Montélimar et le SIP de Romans, 2 téléphones portables sur le SIP de Die et 3 sur le SIP de Nyons. Le but est de pouvoir contacter les usagers et qu'ils puissent eux aussi nous avoir sur ces mêmes téléphones portables pour désengorger les lignes fixes qui peuvent être saturées notamment lors de la campagne IR.

La Présidente du CHS-CT : De nouvelles règles concernant les gestes barrières viennent d'être mises en place notamment la règle des 2 mètres de distance entre chaque personne quand il n'y a pas de port du masque. (elle ne s'applique pas s'il y a port du masque)

Mme VICTOURON : La DDFIP 26 a reçu une dotation de masques de la part de la Préfecture, c'est en cours de distribution dans les services. Ces masques sont lavables et devraient permettre 38 semaines d'utilisation ce qui porte vers mi-octobre. Il y a 2 types de masques, les masques bleus qui sont réglables et les autres masques blancs qui ne sont pas réglables (masques conformes contrairement aux masques DIM). La distribution a commencé dès lundi : Nyons, Die, Montélimar ont été déjà dotés, ensuite d'ici 2 semaines ce sera Romans et Valence.

La Présidente du CHS-CT : Par contre le fait d'avoir une distanciation de 2 m impose dans le cadre de la restauration collective une superficie pour chaque agent de 8 m². La Direction est en attente de précision sur ce point du Secrétariat Général (sachant qu'un nouveau protocole est sorti sur la restauration collective mi-janvier 2021 et qui intègre déjà les 8 m²). La situation de la Drôme est alarmante, le Préfet voit que les cas de Covid ne baissent pas !!! Certains établissements sont en grande difficulté comme les EHPAD dans le Diois... d'autres contraintes ne sont pas à exclure. Les réunions de plus de 6 personnes sont actuellement à proscrire. (6 est un maximum). Pour l'avenir, les micro-portables permettront des réunions en visioconférence. Des renforts venant de la Direction apportent leur aide aux SIE concernant notamment les demandes de fonds de solidarité qui ne vont faire que croître en raison de l'élargissement de cette aide. Un calendrier prévisionnel des réunions sera envoyé prochainement pour le 1er semestre.

En conclusion : On s'interroge sur l'installation des micro-portables en lieu et place de nos unités centrales existantes ! Ces dernières viennent se brancher à l'écran ou aux écrans d'origine ! Que doit-on en penser ?! Va-t-on obliger les agents dans un avenir proche à télétravailler !!! Et pourquoi déployer des portables dans les SIP ? Uniquement pour désengorger les lignes téléphoniques fixes existantes ou est-ce pour nous, futurs télétravailleurs en puissance ?

Et pendant ce temps-là, on dégrève...

Un épisode de gel survenu début 2020 endommageait la floraison de certains vergers de la Drôme, entraînant des dégrèvements pour perte de récolte. Jusqu'ici, rien d'anormal.

Or nous apprenons que toutes les parcelles classées en Vergers seront dégrévées de taxe foncière à 77% dans la Drôme, et même 83% pour le secteur Nyons/Baronnies ! Arbitrairement, sans contrôle, pour toutes les parcelles, même non impactées.

Et cerise sur le gâteau, ou sur le clafoutis osons nous écrire, dans les communes n'ayant pas de classes de Vergers, on dégrève les parcelles classées en Terre au même taux ! Un pognon «de dingues», le nôtre, dilapidé pour plaire politiquement au lobby agricole. Quand on vous disait que le monde d'après serait pire que celui d'avant ...

Recul de la DGFIP : Suppression de la limitation de la participation aux concours DGFIP

Suite aux interventions des organisations syndicales et notamment la CGT Finances Publiques et son courrier envoyé à la Ministre de la Transformation de la Fonction Publique, le Conseil Commun de la Fonction Publique du lundi 22 février a supprimé la limitation de la participation aux concours de la DGFIP.

La DGFIP avait été oubliée lors du projet que la ministre avait déposé. L'oubli est donc réparé. La DGFIP se voit dans l'obligation de retirer cette limitation après l'avoir imposée sans aucune concertation.



«Tu peux ou tu peux pas ?»

- regarder un film sur son ordi dans un train à quelques centimètres de son voisin / regarder un film au cinéma
 - déambuler dans une galerie commerciale / déambuler dans un musée
- se tasser dans un bus / assister à un spectacle dans une salle à jauge réduite
 - écouter une messe dans un lieu de culte / écouter un concert



Disparition inquiétante...

Du rififi aux Moulins !
La bonne humeur s'est-elle volatilisée ?
Nous lançons un appel à témoins
La caillette enquête ...



